

DEMANDE D'ENLÈVEMENT DE GRAFFITI

Ce document est à compléter, dater et signer puis à nous renvoyer par courriel ou voie postale.

Je soussigné-e,

demeurant :

particulier syndic professionnel

le cas échéant, agissant au nom de (forme juridique et raison sociale) :

.....

demande aux services de la ville d'Antony de procéder, à titre gracieux, à l'effacement ou au recouvrement du graffiti.

Adresse de l'intervention :

.....

Observations :

.....

Je déclare m'être assuré que l'état du support (murs, portes en bois ou métalliques etc.) autorise l'intervention des services de la ville d'Antony et renonce à tout recours envers cette dernière ou ses assureurs, du fait des dégradations éventuelles que pourraient occasionner les produits ou méthodes employés en vue du décapage.

Conditions requises pour l'intervention :

- le graffiti ne devra pas excéder une hauteur supérieure à 3 mètres depuis le sol
- la surface à traiter devra être en limite du domaine public.

Si au moins une de ces conditions n'est pas respectée, le pétitionnaire devra alors intervenir ou faire intervenir un tiers à sa charge.

La Ville se réserve le droit de ne pas intervenir si elle estime que le risque de dégradation, lié à son éventuelle intervention, est trop important.

Lu et approuvé

Signature

Antony, le